

Le 17 janvier 2021  
D.G.S.T.  
Direction de l'Environnement et du  
Développement Durable  
Service Biodiversité – Espaces Naturels et Littoral  
Téléphone : 04 42 49 03 00  
Courriel : biodiversite@ville-martigues.fr  
Nos réf : SP/PM/ALR/SL/N°3  
Affaire suivie par : Anne-Laure ROTOLO

Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO  
Directeur  
D.D.T.M  
Service Mer, Eau, Environnement  
16, rue Antoine Zattara  
13 332 MARSEILLE CEDEX 3

Objet : Lutte contre les goélands – demande de renouvellement d'une dérogation à l'article 411-1 du Code de l'Environnement

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint, le document bilan de la campagne 2021 de stérilisations des œufs de goélands sur les bâtiments communaux de la Ville de Martigues.

Comme convenu, dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral n°13-019-03-01-005 portant sur les actions à mener par la commune de Martigues à l'encontre du Goéland leucopnée, ce bilan vous présente des données récapitulatives concernant les actions mises en place par les services municipaux et par les délégataires signataires de la convention proposée par la municipalité.

Aussi, afin de poursuivre cette action, je vous sollicite pour le renouvellement d'une dérogation à l'article 411-1 du Code de l'Environnement. A cet effet, je vous retourne un exemplaire du document CERFA n° 13616-01 dûment rempli.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

  
  
Gaby CHARROUX

PJ : Bilan 2021 des stérilisations des œufs de goélands effectuées sur les bâtiments communaux et par les délégataires.